



## **L'organisme canadien de réglementation de l'audit publie son rapport public annuel sur les inspections des Quatre Grands cabinets comptables**

*Le CCRC travaille avec les quatre principaux cabinets comptables pour régler les inégalités dans la qualité de l'audit, particulièrement en ce qui concerne les sociétés de faible à moyenne capitalisation boursière*

TORONTO, le 30 novembre 2015 – Dans son rapport public 2015 sur les inspections des quatre principaux cabinets comptables (les Quatre Grands – Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l.) publié aujourd'hui, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a fait savoir que ses constatations révèlent des inégalités dans la qualité de l'audit parmi les quatre cabinets. Le rapport de 2015 précise que les plans d'action mis en œuvre par les cabinets ont généralement contribué à maintenir la qualité de l'audit dans les missions de plus grande envergure, mais que les systèmes qualité des cabinets devaient être améliorés.

En 2015, le CCRC a réorienté ses inspections sur des dossiers d'émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière situés dans des centres de moindre importance, en vue de déterminer si les améliorations résultant des plans d'action s'étaient répercutées à travers les quatre cabinets.

- En 2015, 48, soit 51,6 %, des dossiers inspectés par le CCRC (comparativement à 27, soit 27,5 %, des dossiers inspectés en 2014) étaient ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière de 250 millions de dollars ou moins.
- Sur 93 dossiers inspectés par le CCRC (comparativement à 98 en 2014), 24 (comparativement à 7 en 2014) ont fait l'objet de constatations importantes.
- Des 24 dossiers de mission visés par des constatations importantes (comparativement à 7 en 2014), 14 (comparativement à 1 en 2014) étaient ceux de sociétés présentant une capitalisation boursière de 250 millions de dollars ou moins sur un échantillon de 48 dossiers (comparativement à 27 en 2014).
- Deux des cabinets ont obtenu des résultats généralement comparables à ceux de 2014, et deux cabinets ont connu des difficultés : l'un surtout dans les audits de sociétés à plus faible capitalisation boursière et l'autre, de façon plus générale.

« À quelques exceptions près, les constatations découlant des inspections de cette année indiquent que les plans d'action mis en œuvre par les cabinets donnent de bons résultats et que la qualité de l'audit s'est maintenue pour les plus grands émetteurs assujettis, a déclaré Brian Hunt, directeur général, CCRC. Cependant, nos inspections ont démontré que ce n'était pas toujours le cas pour les dossiers d'audit de petits émetteurs assujettis. Nous travaillons actuellement avec tous les cabinets pour veiller à ce que les améliorations de la qualité que nous avons notées ces deux dernières années soient intégrées efficacement, peu importe l'importance de l'émetteur ou la taille du marché. »

Plus particulièrement, le CCRC a demandé aux cabinets de prendre les mesures suivantes :

- Pour les dossiers non encore corrigés, mettre en œuvre les procédures prévues afin de déterminer si un retraitement est nécessaire (aucun n'a été relevé à ce jour).
- Améliorer l'efficacité de leurs systèmes de contrôle qualité pour les sociétés de moyenne à faible capitalisation boursière.
- Se pencher sur les problèmes spécifiques à chaque région qui pourraient nuire à la qualité de l'audit.
- Évaluer les causes sous-jacentes des constatations importantes propres au dossier concerné.
- Effectuer une revue exhaustive des systèmes de contrôle qualité et évaluer si ces derniers comportent des faiblesses inhérentes qui entraînent un manque de cohérence dans l'exécution de l'audit au niveau du dossier de mission.
- Modifier les programmes de formation et d'apprentissage, au besoin, compte tenu des constatations et des principaux points ressortis lors de l'inspection.
- Déterminer les prochaines étapes qui s'imposent, dont la révision et la modification des plans d'action, au besoin, pour continuer de favoriser la cohérence et améliorer la qualité de l'audit pour l'ensemble des missions.

Le CCRC surveillera la mise en œuvre, la viabilité et l'efficacité de ces initiatives dans chaque cabinet et continuera, en 2016, d'utiliser sa méthode fondée sur les risques en visant surtout les émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière. Le CCRC se penchera de plus près sur les systèmes de contrôle qualité des cabinets afin d'évaluer et d'identifier les contrôles et les procédures clés qui devraient améliorer la cohérence de l'exécution de l'audit.

Conformément au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole), les quatre cabinets communiquent les constatations importantes découlant de l'inspection et les rapports publics du CCRC au comité d'audit de leurs clients. Le CCRC encourage fortement les comités d'audit à discuter du rapport public et des constatations propres au dossier, s'il y a lieu, avec leurs auditeurs.

Le rapport public 2015 du CCRC sur les inspections des Quatre Grands est accessible sur notre site Internet [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca)

### **À propos du CCRC**

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui auditent les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC est un organisme indépendant des autorités de réglementation provinciales chargées de la supervision de la profession comptable. Organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent les marchés financiers du Canada. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

-30-

**Pour plus d'information, communiquez avec :**

**Adrienne Jackson, directrice principale, Communications**  
**Conseil canadien sur la reddition de comptes**  
**416-913-8260, poste 4132**  
**[adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca](mailto:adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca)**